



**Conseil communal du 16/07/2020
Communiqué de presse**

Point 1. Approbation PV

Point 2. Exclusion d'une conseillère communale de son groupe politique – Prise de connaissance

Points 3 à 5. IMIO – I.P.F.H – Remplacement d'un délégué à l'AG – COPALOC – Remplacement d'un délégué du pouvoir organisateur – Vote

Point 6. Environnement – Groupe nature de l'entité – Remplacement d'un représentant politique – Vote

Point 7. IDETA – Convocation à l'AG ordinaire du 03 juillet 2020 avec présence physique limitée suite au contexte pandémique du CoVid-19 – Ratification – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies ratifiera ce jeudi 16 juillet 2020 la convocation à l'AG ordinaire du 03 juillet 2020.

Le Conseil communal n'ayant pu se réunir dans le délai imparti, il n'a pu marquer son accord sur l'ordre du jour repris ci-dessous et en a informé IDETA.

Point 8. Comptes communaux 2019 – bilan et compte de résultats – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies adoptera ce jeudi 16 juillet 2020 les comptes communaux de l'exercice 2019.

Avec, tout d'abord, un **résultat budgétaire de 5.434.549€**, qui présente des comptes communaux pour l'exercice 2019 en progression de près d'1 million d'euros par rapport à ceux de 2018 (4.505.000€). La Bourgmestre

et le Collège communal tiennent à souligner cette situation qui s'explique par trois raisons :

1. Des recettes supplémentaires au niveau du précompte immobilier (+800.000€, c'est-à-dire +13%)
2. Des recettes supplémentaires au niveau de l'IPP (+ 1.000.000€, c'est à dire +12%)
3. Une exonération du précompte immobilier qui est moindre que les années antérieures, avec une diminution de l'ordre de 900.000€

Tout ça, **sans augmentation de la fiscalité liée à l'impôt des personnes physiques (maintien à 8%) et au précompte immobilier (add. 2600) ;**

Ensuite, **un résultat comptable de 7.1 millions d'euros**, en augmentation de près de 500.000€ par rapport à l'exercice 2018 (6.6 millions).

Une autre bonne nouvelle concerne la dotation du service ordinaire au service extraordinaire pour autofinancer les investissements ultérieurs. Cette dotation s'élève cette année à 600.000€, alors qu'elle était de 500.000€ l'année passée.

Enfin, le résultat à **l'exercice propre** reflète l'exactitude réservée à la conception du budget après MB et à sa réalisation. Ainsi :

- les recettes atteignent une réalisation de 99,56% des prévisions, soit 33,5 millions d'euros ;
- les dépenses atteignent une réalisation de 97,57% des prévisions, soit 32,8 millions d'euros.

Cela en maintenant une **attention particulière en faveur du personnel** (engagements, bénéfice lié aux évolutions de carrières, formations continuées, maintien de la prime de fin d'année).

La Ville est également attentive à la **maîtrise de ses dépenses de fonctionnement**. Les dépenses courantes (téléphonie, informatique, éclairage public, carburant...) ont été diminuées en 2018 et poursuivies en 2019 tout en maintenant l'entretien des voiries de l'entité, des Maisons de village, de la piscine communale, des bibliothèques et en maintenant les grandes festivités (Août en éclat, Foire agricole, podium de la Pentecôte, Marché de Noël et les Féeries, etc.).

Le Collège se réjouit du **maintien des réserves constituées au fil des années** et qui s'élèvent, à l'issue de ce compte, à :

- 8.765.000 euros pour les réserves ordinaires,
- 5.108.000 d'euros de réserves extraordinaires, pour financer de nouveaux projets.

Enfin, il est également important de souligner que la dette par habitant diminue, puisqu'elle passe de 111€ à 103€/hab.

Pour rappel, les principaux investissements réalisés en 2019 sont les suivants :

- **Voiries** : 522.000€ (dont 140.000€ pour la rénovation urbaine de places, 110.000€ pour le chemin du Fayt, 30.000€ pour l'élargissement des trottoirs en face du Modern, 192.000€ pour la voirie d'accès à Avery Dennison, les trottoirs à la rue Caulier, au clos des tailleurs de pierre, au clos Remy van den Abeele et pour les trottoirs au chemin de Nivelles/Chaussée de Braine, ainsi que 40.000€ pour l'aménagement du carrefour rues Clerbois/PJ.Wincqz)
- **Bâtiments communaux** : 200.000€ (dont 101.000€ pour le remplacement des chaudières et 70.000€ pour le chauffage et sanitaire à Mecaville)
- **Écoles** : 446.000€ (dont 350.000€ pour la rénovation de la toiture de l'école communale de Neufvilles, 45.000€ pour la continuité des sablages des sites scolaire et 51.000€ pour l'atelier de plomberie à l'EEPSIS)
- **Patrimoine et monuments** : 198.000€ (dont 140.000 pour l'aménagement du parking à la maison de village de CNDL et 58.000€ pour le Modern)
- **Mobilité et sécurisation** : 35.000€ (12.000€ pour du mobilier urbain, 15.000€ pour du mobilier sur mesure au Parvis de la Collégiale et 8.000 pour les figurines aux traversées piétonnes.)
- **Environnement** : 280.000€ pour l'achat d'une balayeuse
- **Sports** : 130.000€ investis pour la piscine (Respect du plan quinquennal - réparation bétons)

Point 9. Modifications budgétaires n°1 – Exercice 2020 – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2020, qui se solde avec un boni global à hauteur de 5 millions d'euros, ce qui correspond au budget initial.

Le Conseil communal peut d'autant plus se féliciter de cette gestion rigoureuse que la Ville a décidé de continuer à constituer des réserves pour l'avenir qui sera indéniablement **impacté budgétairement par la crise sanitaire** :

Au total, cette crise aura coûté 766.186€ à la Ville de Soignies.
Un montant colossal qui s'explique entre autres par :

1. Une diminution au niveau des recettes de 451.253€
 - Exonération sur une série de taxes et redevances communales = - **406.500€**
 - Compensation RW – exonération fiscale = + **31.978€**
 - Location de biens communaux = - **15.500€**
 - Redevance parking = - **10.000€**
 - Inactivité du bassin de natation = - **100.000€**
 - Subside RW – masques = + **56.032€**
 - ...
2. Une augmentation au niveau des dépenses de 314.933€
 - Achat de deux masques pour chaque Sonégien.ne = + **120.000€**
 - Mise en place d'une prime sanitaire à destination des indépendants pour relancer l'activité commerciale sur l'entité de Soignies = + **27.000€**
 - Octroi de chèque commerce à chaque habitant pour augmenter le pouvoir d'achat et relancer l'économie : + **299.000€**
 - Frais de fonctionnement des différents services = - **122.878€**
 - Manifestations diverses = - **57.000€**
 - ...

Mais grâce à la bonne gestion des deniers publics, la Ville de Soignies peut toutefois envisager l'avenir assez sereinement.

En effet, grâce au résultat positif à l'exercice propre de 440.000€ (à l'issu du vote du budget 2020), nous n'avons « plus qu'un » impact négatif de **254.800€** à la présente modification budgétaire.

Pour absorber ce déficit, la Ville a :

1. fait un **prélèvement sur le fonds de réserve ordinaire de 254.800€**, via l'assouplissement budgétaire permis aux communes pour continuer à jouer un rôle moteur dans l'économie.
2. a constitué une **provision de 900.000€** à l'ordinaire pour faire face à la crise sanitaire de 2021. Cette provision n'est pas nommée. C'est une provision pour risques qui est autorisée par le Ministre. Cette

provision ne peut pas être utilisée cette année, mais il était important de la faire aujourd'hui pour pouvoir anticiper les années 2021 et suivantes qui seront indéniablement impactées par la crise que l'on connaît actuellement.

Points 10 et 11 – CPAS – Tutelle administrative – Comptes annuels 2019 / MB1 2020 – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce jeudi 16 juillet 2020 les comptes annuels du CPAS pour l'exercice 2019 ainsi que les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°1 (MB1) de l'exercice 2020, en qualité de tutelle administrative.

Point 12. Situation de caisse – 4^e trimestre 2019 – Communication

Le Conseil communal de la Ville de Soignies prendra connaissance ce jeudi 16 juillet 2020 de la vérification de caisse du 4^{ème} trimestre 2019.

Il s'agit ici d'une formalité administrative, qui permet de contrôler que tout est en ordre au niveau de la trésorerie de la Ville. Cette situation se reflète à la clôture du compte 2019 et fait partie d'une pièce justificative indispensable.

Point 13. Convention relative à l'octroi d'un prêt CRAC conclu dans le cadre du financement alternatif – Plan Piscine 2018 – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce jeudi 16 juillet 2020 la subvention et le prêt « zéro » proposé par la Région wallonne, ainsi que le projet de convention relative à l'octroi de ce prêt CRAC dans le cadre du projet de rénovation de la Piscine communale de Soignies.

En juin 2020, la Ville de Soignies recevait la confirmation de la subvention dans le cadre du plan Piscine.

Sur un montant total estimé à 1.500.000€, 900.000€ ont été accordés à la Ville de Soignies, à titre de crédit et répartis comme suit :

- 450.000 € de part régionale via un subside
- 450.000 € de prêt à taux zéro pour une durée de 20 ans.

Le marché sera attribué dans les quinze jours à venir avec le début des travaux prévus dans le courant du premier trimestre 2021.

Point 14. Désaffectation des soldes d'emprunts - approbation – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce jeudi 16 juillet 2020 la désaffectation des soldes d'emprunts pour un montant total de 5.023 €

Ce montant sera versé dans le fonds de réserve extraordinaire pour des investissements futurs.

Point 15. Désaffectations et réaffectations des provisions – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies statuera ce jeudi 16 juillet 2020 sur la constitution d'une nouvelle provision de 900.000€.

Cette nouvelle provision permettra de faire face aux futures charges liées au COVID-19, durant les deux prochaines années, impactant fortement les finances locales. À titre d'exemple, la crise sanitaire aura coûté à la Ville de Soignies près de 800.000€ pour l'année 2020.

Les fonds de cette provision proviennent de provisions initialement constituées pour faire face à certaines dépenses (dépenses énergétiques, immondices, propreté publique...) mais qui n'ont pas été utilisées.

Points 16 et 17. RCA « Agence de Développement Local – Soignies » - Inventaire des biens / Rapport d'activités 2019, bilan et compte de résultat, rapports du collège des Commissaires / Décharge aux Administrateurs – Approbation – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce jeudi 16 juillet 2020 plusieurs points relatifs à la RCA « Agence de Développement Local – Soignies » (ADL) : il s'agit notamment de la mise à jour de l'inventaire des biens, des rapports d'activités 2019, du bilan et compte de résultats et des rapports du collège des Commissaires...

Mise en place en 1999 dans le cadre de l'expérience pilote lancée par la Région wallonne, l'ADL de Soignies emploie deux personnes à temps plein et poursuit 6 objectifs prioritaires :

- Intégrer le développement local avec les autres outils et organes de développement territorial (ex : Agenda 21, Cœur de Hainaut, etc.)
- Soutenir et permettre le développement des capacités d'entreprises (pôle d'activités industrielles et économiques mixtes du territoire)
- Définir et mener une politique de développement commercial

- Assurer l'attractivité du territoire en termes d'accessibilité aux pôles économiques, de valorisation des atouts spécifiques de l'entité et d'image de marque
- Favoriser le maintien et le développement d'emplois durables
- Renforcer les partenariats de développement local et assurer la communication entre les acteurs du territoire communal et les structures d'animation économique

Les comptes annuels font apparaître un total de bilan de 45.276€ avec une perte par rapport à l'exercice 2019 de 11.804€ liée en partie à la diminution des subsides.

Quant au rapport du collège des commissaires, tout est en ordre.

Points 18 et 19. Marchés publics – Objectif Blue Stone – Programme européen INTERREG V France/Wallonie/Vlaanderen – Marché conjoint Ville de Soignies/Communauté de Communes Sud-Avesnois – Convention de marché – Fourniture et pose de mobiliers urbains en pierre bleue naturelle – Approbation des conditions et du mode de passation – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce jeudi 16 juillet 2020 la convention de marché établie entre la Ville de Soignies et la Communauté de communes Sud-Avesnois ainsi que les conditions et le mode de passation pour la fourniture et pose de mobiliers urbains en pierre bleue naturelle dans le cadre du projet « Objectif Blue Stone ».

Le projet « Objectif Blue Stone » a débuté il y a 4 ans avec une mission : redynamiser la filière « pierre bleue » sur le territoire transfrontalier de la province de Hainaut, en Belgique, ainsi que du Grand Hainaut français et du département des Ardennes en France également.

Au cours de ces 4 années, de nombreuses activités ont été mises en place avec la dernière en date : le concours transfrontalier de design urbain « Blue Stone Design Awards » porté par la Ville de Soignies.

Deux candidats sont ressortis vainqueurs de ce concours et verront leur œuvre en pierre bleue naturelle se concrétiser et prendre place dans nos espaces, ce qui nous amène à la convention de ce marché conjoint Ville de Soignies/Communauté de communes Sud-Avesnois.

Le projet « Sit & Play » de Louise Guivard, choisi par les internautes sera posé au sein de la Communauté des Communes Sud-Avesnois, tandis que le projet « Hexa Pierre » de l'Atelier Paysage, choisi par le jury, sera installé à Soignies.

Il s'agit ici d'un marché conjoint avec convention. La Ville de Soignies exécute la procédure (négociée sans publicité) et intervient au nom de la Communauté des Communes Sud-Avesnois.

Le coût total du marché est de 40.000€, dont 20.000€ sont pris en charge par la France. Les 20.000€ pris en charge par la Ville de Soignies seront financés par le subside Interreg V Projet OBS dont 10 % sont à charge ville.

Point 20. Partenariat Projet Lampe Pierre Bleue – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce jeudi 16 juillet 2020 la convention de partenariat entre la Ville de Soignies et Moutton Collet, designer de renom.

Dans le cadre du programme Interreg, l'un des objectifs est de développer des activités innovantes en partenariat avec le secteur design et de la recherche.

Le partenariat dont il est question ici associe la Ville de Soignies à Monsieur Moutton, designer de renom (bijoux Moutton Collet), qui a mis en œuvre un projet de réalisation d'une lampe en Pierre Bleue de Soignies.

Le prix de cette œuvre est de 5.000€ avec une procédure de paiement en imputation budgétaire.

Cette convention de partenariat demande à Monsieur Moutton de :

1. Participer à la campagne « Les Ambassadeurs » ;
2. Participer au jury « Blue Stone Design Awards » ;
3. Organiser une exposition dans le cadre du lancement de sa gamme de lampe et bijoux en « pierre bleue » ;
4. Concéder à la Ville de Soignies un exemplaire d'une lampe.

Point 21. Marchés publics – Travaux d'aménagement divers à la Maison de village de Neufvilles – Approbation des conditions et du mode de passation – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce jeudi 16 juillet 2020 les conditions et le mode de passation des travaux d'aménagement divers à la Maison de village de Neufvilles.

Ces travaux concernent la réfection de la zone de stationnement existante avec aménagement de cheminements en revêtement hydrocarboné et zones de parking en dalles béton/gazon pour permettre une infiltration dans le sol.

Le montant estimé de ce marché est de 272.364€ TVA comprise.

Le crédit est d'ores et déjà inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020 et sera financé sur emprunt.

Le marché sera lancé par procédure ouverte.

Ces travaux concernent le lot 1 d'un projet beaucoup plus global qui vise l'aménagement des abords de la Maison de Village de Neufvilles.

Pour rappel, une plaine de jeux pour un montant de 39.000€ sera, entre autres, créée ainsi qu'un espace dédié au sénior. Le montant prévu pour ce dernier est de 18.000€ et sera subsidié à 80%, c'est-à-dire pour un montant de 14.400€.

Point 22. Skate-Park – Ratification du règlement d'utilisation – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies ratifiera ce jeudi 16 juillet 2020 le règlement d'utilisation du Skate-Park.

Ce règlement a été co-rédigé par la Maison des Jeunes et le service Sports et Jeunesse de la Ville de Soignies.

Point 23. Patrimoine – Extension des Carrières du Hainaut – Projet d'acte de cession de la Motte du Manant – Utilité publique – Approbation – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce jeudi 16 juillet 2020 le projet d'acte d'acquisition par cession pour 1€ symbolique de la Motte du Manant, appartenant à la SCA « Carrières du Hainaut ».

Cette acquisition est d'utilité publique en vue d'aménager la Motte au profit des citoyens. La superficie est de 11ha.

À l'heure actuelle, plusieurs pistes sont étudiées.

Toutes les informations concernant cet aménagement précis viendront plus tard.

Pour rappel, la modification du plan de secteur a été approuvée, il y a presque un an. C'était le 08 août 2019.

Point 24. Compromis d'échange de terrains entre la Ville et la SCA Carrières du Hainaut – Déplacement de la route de la Pierre Bleue – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce jeudi 16 juillet 2020 le compromis d'échange de terrains avec la SCA Carrières du Hainaut.

Cet échange est nécessaire afin de pouvoir déplacer la route de la Pierre Bleue, suite à la modification du Plan de Secteur qui avait été demandée par les Carrières du Hainaut afin de pouvoir pérenniser leur activité et les 3.000 emplois qui y sont liés.

En effet, le banc de pierre bleue le plus facilement exploitable est sous le concasseur et la route actuelle, ce qui demande donc de déplacer cette dernière.

Pour rappel, le permis d'urbanisme a été octroyé le 11 novembre 2019. Le tronçon de cette voirie fera 2,3km.

Ce mardi 14 juillet, le Ministre Henri est venu sur place afin de signer la convention et confirmer la subvention de la RW aux Carrières du Hainaut pour un montant de 690.000€.

Les travaux pourraient débuter dès septembre. Le coût total est estimé à 3.000.000€

Point 25. Création d'une voirie rue Catherine à Naast – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce jeudi 16 juillet 2020 la création d'une voirie rue Catherine à Naast pour la construction de maisons unifamiliales et de logements collectifs.

Il s'agit de la prolongation de la voirie rue Catherine, sous forme de placette. Cette création permettrait d'envisager la construction de maisons unifamiliales et de logements collectifs.

Il s'agit, ici, d'une autorisation sur le tracé dans le cadre d'un futur projet d'urbanisme qui sera encore à définir.

Point 26. Aménagement voirie – Chemin de Casteau à Neufvilles – Indivision Machtelinckx – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce jeudi 16 juillet 2020 la demande d'aménagement de voirie au chemin de Casteau à Neufvilles.

Cette demande fait suite à une indivision reprenant 7 terrains au chemin de Casteau à Neufvilles.

Il est nécessaire de passer par une procédure relative au décret voirie afin d'acter les nouvelles limites de la voirie.

Lors de l'octroi du permis d'urbanisme pour cette indivision, les propriétaires s'engagent à aménager la voirie existante, entre le numéro 99 du chemin de Casteau à Neufvilles et la rue de la Gage.

La réalisation d'un trottoir en asphalte y est prévue.

Attention, le permis d'urbanisme n'est, à ce jour, pas encore octroyé pour les équipements aménagements de voirie.

Point 27. Cadre administratif – Emplois vacants de chef de service administratif (C3) à pourvoir – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies décidera ce jeudi 16 juillet 2020 de pourvoir à deux emplois vacants au cadre de chef de service administratifs attribuables uniquement par promotion.

Point 28. Cadre ouvrier – Emplois vacants au grade de brigadier (C1) à pourvoir – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies décidera ce jeudi 16 juillet 2020 de pourvoir à deux emplois vacants au cadre de brigadier attribuables uniquement par promotion.

Point 29. Enseignement fondamental – Année scolaire 2020-2021 – Niveau primaire – Calcul du capital-périodes au 01.09.2020 – Décision – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies déterminera ce jeudi 16 juillet 2020 le capital-périodes des écoles primaires ordinaires communales pour la rentrée scolaire prochaine.

On ne note pas de grand changement dans notre population scolaire à ce stade. Globalement, Soignies compte 663 élèves inscrits dans ses écoles de l'enseignement primaire au 15 janvier 2020 contre 672 au 15 janvier 2019. Le nombre d'enseignants restera donc stable lui aussi, avec 45 enseignants pour le niveau primaire.

Pour rappel, les périodes sont attribuées, pour le primaire, en fonction du nombre d'élèves inscrits au 15 janvier de l'année scolaire précédente. Pour l'enseignement maternel, le calcul se fait en fonction du nombre d'élèves inscrits au 30 septembre de l'année scolaire en cours.

Point 30. Enseignement fondamental – Conseil de participation – Ecole communale de Casteau/Neufvilles/Chaussée – Adaptation du projet d'établissement et du règlement d'ordre intérieur – Agrégation – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies agréera ce jeudi 16 juillet 2020 l'adaptation du projet d'établissement et du règlement d'ordre intérieur.

Le projet d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires pour réaliser les projets éducatifs et pédagogiques du pouvoir organisateur.

Ce projet d'établissement doit être adapté au moins tous les 3 ans.

La direction ayant changé en avril 2019, l'adaptation du projet d'établissement de l'école communale de Casteau/Neufvilles/Chaussée a été souhaité afin qu'il corresponde au mieux à la réalité de ses implantations.

Point 31. E.E.P.S.I.S – Fixation du capital-périodes au 01.09.2020 – Décision – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce jeudi 16 juillet 2020 la fixation du capital-périodes de l'E.E.P.S.I.S pour l'année scolaire 2020-2021.

On note une baisse du nombre d'élèves à l'E.E.P.S.I.S avec 193 inscriptions en 2020 contre 216 en 2019, ce qui entraîne une perte de 15 périodes.

Pour rappel, les périodes sont attribuées, pour le primaire et le secondaire, en fonction du nombre d'élèves inscrits au 15 janvier de l'année scolaire précédente.

Point 32. Académie de musique – Fixation et répartition des dotations-période – Année scolaire 2020-2021 – Décision – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce jeudi 16 juillet 2020 la fixation de la dotation-périodes de l'Académie de Musique pour l'année scolaire 2020-2021.

Les périodes sont fixées à 254 périodes/semaine.

Les périodes consacrées aux domaines de la Musique, des Arts de la Parole, de la Danse et du Théâtre n'ayant pas évolué, la dotation pour ces secteurs devrait rester inchangée.

Point 33. Environnement – Programme d'actions sur les rivières par une approche intégrée et sectorisée (P.A.R.I.S) – Approbation des enjeux, objectifs et projets/mesures dans le cadre de la gestion communale des cours d'eau non navigables de 3^e catégorie – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce jeudi 16 juillet 2020 les enjeux, objectifs, projets et mesures dans le cadre de la gestion communale des cours d'eau non navigables de 3^e catégorie.

Un P.A.R.I.S. doit être établi pour la période 2022-2027 pour chaque sous-bassin hydrographique wallon, en vue d'atteindre deux objectifs :

1. les objectifs environnementaux relatifs à l'hydromorphologie du cours d'eau et fixés en application des plans de gestion des bassins hydrographiques wallons (PGDH),
2. les objectifs appropriés en matière de gestion des risques d'inondation visés dans les plans de gestion des risques d'inondation (PGRI).

La commune, en qualité de gestionnaires des cours d'eau non navigables de 3^e catégorie, a choisi de collaborer avec le Service technique provincial et les Contrats de Rivière Haine et Senne pour identifier et hiérarchiser les enjeux présents sur les secteurs de cours d'eau de la commune, et y fixer des objectifs de gestion valables 6 ans.

4 Enjeux : Biodiversité, Inondation, Economie et Socio-culturel

11 Objectifs en fonction de l'enjeu défini :

Biodiversité :

- Restaurer ou préserver la qualité hydromorphologique globale
- Préserver la biodiversité (inclut Natura 2000 et axes prioritaires poissons)
- Contrôler les espèces exotiques envahissantes

Inondation :

- Optimiser l'écoulement de l'eau dans le lit mineur
- Optimiser l'échange entre lit mineur et lit majeur
- Réduction du ruissellement au sein du bassin versant

Economie :

- Intégrer les enjeux économiques liés à la présence directe du cours d'eau
- Intégrer les enjeux économiques liés à la navigation

Socio-culturel :

- Intégrer l'aspect socio-récréatif : loisir, tourisme, paysage
- Intégrer l'aspect socio-culturel : patrimoine

+ Objectif Gestion de l'information et visite (valable pour les 4 enjeux)

Ensuite, pour chaque Enjeu/Objectif défini par secteur, des projets/mesures ont dû être créés. (Curage superficiel, entretien d'ouvrage, visite et surveillance, réparation de berges...)

Toutes les actions encodées devront être réalisées entre 2022 et 2027.

Point 34. Environnement – Plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) – Approbation des projets/mesures dans le cadre de la gestion communale des inondations par débordement de cours d'eau et/ou par ruissèlement – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce jeudi 16 juillet 2020 une action dans le cadre de la gestion communale des inondations par débordement de cours d'eau et/ou par ruissèlement.

Les Plans de Gestion des Risques d'Inondation visent à mettre l'accent sur la réduction des conséquences négatives potentielles d'une inondation pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique, en mettant l'accent sur la prévention et la protection.

Une action est prévue par la Ville dans le cadre des PGRI. Il s'agit d'un curage superficiel du cours d'eau « Le Cognebeau », qui longe l'arrière de jardins d'habitations à la rue de Cognebeau, où des sédiments calcaires encombrant le lit du cours d'eau.

Lors de fortes pluies, le cours d'eau déborde et inonde les jardins des riverains. En effectuant un curage superficiel, le risque d'inondations devrait diminuer.

Point 35. Environnement – Motion contre le projet de stockage géologique des déchets hautement radioactifs de l'ONDRAF sur le territoire de la commune de Soignies – Ratification – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies ratifiera ce jeudi 16 juillet 2020 la motion contre le projet de stockage géologique des

déchets hautement radioactifs de l'ONDRAF sur le territoire de la commune de Soignies.

Cette motion vise à :

1. s'opposer au projet d'enfouissement tel que proposé actuellement par l'ONDRAF ;
2. rejoindre l'avis négatif de la Région Wallonne qui pointe des carences importantes dans le dossier remis par l'ONDRAF ;
3. refuser dès maintenant tout enfouissement de déchets radioactifs dans le sol de notre commune de SOIGNIES, du moins tant que d'autres alternatives ne sont pas envisagées et étudiées, et d'en informer l'ONDRAF ;
4. exiger une stratégie de communication transparente, continue et pédagogique afin de permettre une réelle appropriation citoyenne de tous les enjeux sanitaires, environnementaux et technologiques ;
5. demander une révision de la procédure de consultation afin de permettre aux communes et aux citoyens de s'informer correctement et de pouvoir mener un débat large sur les enjeux de la solution proposée par l'ONDRAF.

Point 36. Réponses aux questions des Conseillers communaux

Point 37. Communications

Point 67. Motion de soutien déposée par PS – MR – Ecolo – Ensemble à l'attention des travailleurs d'Avery Dennison menacés de perdre leur emploi – Vote

Cette motion vise à :

1. Soutenir l'ensemble des travailleurs d'Avery Dennison Soignies ;
2. Demander à l'entreprise de tout mettre en œuvre afin de permettre la continuité de son activité économique tout en maintenant un maximum d'emplois dont l'ensemble des contrats à durée indéterminée ;
3. Inviter les autorités régionales, fédérales et européennes à prendre et renforcer une série d'initiative pour soutenir le secteur économique fortement touché par la pandémie liée au Coronavirus ;
4. Demander à la direction d'Avery Dennison de prévoir des mesures d'accompagnement de rigueur pour ses travailleurs ainsi que la poursuite des investissements envisagés notamment jusqu'ici pour le site de Soignies.

Point 68. Motion de soutien déposée par PS – MR – Ecolo – Ensemble visant à réitérer la demande de plus de transparence sur le tracé du projet « Boucle du Hainaut »

Cette motion vise à :

1. Réitérer au gestionnaire Elia sa demande de faire preuve de transparence à l'égard de toutes les communes et citoyens concernés par le tracé.
2. Redemander à Elia d'envoyer dans les plus brefs délais le tracé défini et d'organiser une concertation sur ce tracé en présence de toutes les communes concernées et des experts techniques ;
3. Rappeler à Elia de privilégier au maximum les solutions alternatives à la seule option d'une ligne aérienne, visant à assurer le bien-être des citoyens tout en limitant l'impact visuel, sanitaire et environnemental, ou à tout le moins des solutions permettant d'éviter le passage sur des territoires ruraux à préserver. Le conseil communal demande donc à Elia de préciser et de joindre les différentes alternatives possibles au tracé ;
4. Redemander également à Elia de maximaliser le regroupement des infrastructures existantes, à privilégier autant que possible l'enterrement des lignes et à remplacer la ligne existante de 150 kV ;
5. Réaffirmer la priorité absolue accordée à la protection de la santé et du bien-être des habitants, ainsi qu'à leur qualité de vie, la qualité du patrimoine et le respect de l'environnement, de notre agriculture et du bien-être animal ;
6. Insister auprès d'Elia pour laisser un délai suffisant aux communes ainsi qu'aux citoyens pour se positionner sur un projet d'une telle importance ;
7. Demander à Elia de venir présenter le projet en commission spéciale du Conseil communal relative au projet « Boucle du Hainaut » dans les semaines à venir ;

Point 69. Nouveau plan de circulation de Soignies Carrières – Demande d'explications